

Le développement territorial : une discipline scientifique émergente

Bruno JEAN,

Université du Québec à Rimouski

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural

Directeur scientifique du Centre de recherche sur le développement territorial

Si les notions de territoire et de développement territorial se répandent actuellement dans le discours scientifique tout comme dans le discours social et politique, c'est peut-être parce que ces notions évoquent mieux que celle de région le processus de construction sociale de toutes ces notions. Un des premiers signes de cette construction, qui met en action une dynamique des acteurs sociaux sur un espace, c'est le fait qu'un territoire pour exister, doit être nommé. Une fois identifié, un territoire sert de puissant référent dans la formation de l'identité individuelle et sociale en se posant comme l'un des piliers structurants de ces identités, les autres étant sans doute les référents familiaux et professionnels. L'histoire nous montre que ce marquage territorial, s'il est influencé par une certaine lecture des réalités biophysiques, résulte aussi du volontarisme des collectivités humaines et de ce qu'on appelle aujourd'hui leur « projet de territoire ». Les territoires sont ainsi des entités sociospatiales qui sont en lien avec les activités humaines sur un espace et ils reflètent donc une démarche de construction politique.

Mais il ne s'agit pas seulement de marquer, de construire des territoires, mais de les développer. Le développement qui a été longtemps une valeur universelle, communément admise, une finalité même de toute société moderne, est aujourd'hui questionné. Il reste largement une sorte de boîte noire. On ne comprend pas trop comment il se produit car il semble être déterminé par des facteurs tant matériels qu'intangibles; on ne sait pas trop si les conséquences du développement ne sont pas plus négatives que positives. Par ailleurs, la montée en puissance de la sensibilité environnementale, avec l'émergence d'une autre notion communément admise, le développement durable, fait en sorte que le développement n'apparaît plus comme le progrès, comme la progression de l'humanité vers de meilleures conditions de vie, l'élargissement de l'expérience démocratique et l'épanouissement des cultures. Il est maintenant décrié comme une course sans fin à la croissance économique qui menacerait sérieusement la base même des sociétés humaines sur notre planète « Terre » mieux perçue dans toute sa finitude.

Le territoire est un enjeu au sens où la question régionale manifeste, au-delà de la poursuite des intérêts personnels, une quête collective de développement visant toujours un territoire donné dont l'identité et les frontières sont plus ou moins fortement établies; cet enjeu devient aussi un enjeu politique au moment où les différents territoires d'une même entité sociopolitique sont en quête d'un développement en termes de réalisation de leurs potentialités et d'un développement qui ne va pas accentuer les disparités régionales. Et le territoire est le produit du développement car ce dernier n'a de sens que s'il fournit, au-delà de la satisfaction des besoins personnels, un cadre de vie valorisant et

soutenable, ce qui implique un développement territorial réussi qui correspond à la demande sociale du développement elle-même.

Pour illustrer le processus de construction du paradigme émergent du « développement territorial » comme nouveau savoir dans le champ scientifique qui contribue lui-même au plus vaste domaine de connaissance que sont les sciences du territoire, nous allons d'abord montrer comment le « territoire » apparaît comme une réalité occultée par l'angle mort du regard rétrospectif des sciences sociales sur le monde. Ensuite, nous ferons le même exercice pour montrer l'incapacité de ces sciences à construire un concept de « développement » qui tienne la route. Nous pourrions alors revoir le rôle du territoire dans les théories du développement régional et territorial, ce qui nous permettra d'esquisser les bases du nouveau paradigme du développement régional et qui est celui du développement territorial dont les fondements se retrouvent, entre autres, dans les travaux pionniers de Philippe Aydalot. Nous rappellerons aussi comment ce paradigme du développement territorial est au cœur de la programmation scientifique de notre centre de recherche, le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Par la suite, nous allons montrer comment cette discipline scientifique émergente peut s'enrichir en prenant en compte le principe de solidarité comme philosophie politique et le concept de développement durable. Finalement, nous allons faire état d'une expérience de recherche sur la Politique nationale de la ruralité qui nous a permis d'opérationnaliser le concept de développement territorial, dans le cas des territoires ruraux, tout en montrant la place stratégique des acteurs sociaux territorialisés et de leur mobilisation, leurs capacités, dans le développement de nos territoires. Ainsi, le territoire peut être mieux reconnu comme une dimension essentielle du développement mais le développement n'est pas possible sans l'action intentionnelle des acteurs sociaux pour lesquels le territoire est un référent profondément signifiant.

1. Le « territoire » : un « angle mort » dans les sciences sociales

Les limites des théories du développement à rendre compte des évolutions sociospatiales ou à les prédire, la recherche sur le développement appliqué à certains espaces supposés « en retard de développement », les promesses non remplies de l'aménagement du territoire, la découverte de la réalité de l'ancrage territorial des pratiques sociales et économiques, la re-découverte du lien au lieu constitutif du lien social, les réorientations récentes des politiques publiques vers une action territoriale, voilà autant de phénomènes qui réclament une conceptualisation nouvelle et novatrice du « territoire » dans les diverses sciences sociales.

L'étude des processus sociaux, au cœur du projet scientifique de la sociologie, a largement adhéré à la « règle sociologique » d'un des pères fondateurs de la discipline, Émile Durkheim, selon lequel un fait social ne peut s'expliquer que par un autre fait social. Il a démontré avec brio dans son étude du suicide, un geste pourtant très individuel qui donne à penser que la psychologie peut offrir une explication, qu'il y a un taux social du suicide qui semble varier spatialement mais cette variance géographique recouvre une réalité sociologique, le type de pratique religieuse, protestante ou catholique. Or la religion

catholique produisait alors des sociétés européennes plus intégrées, moins anomiques (absence de normes collectives) que les sociétés protestantes du Nord de l'Europe où le taux de suicide était plus élevé. Le fait géographique ou psychologique est alors réfuté au nom d'un fait social : le degré d'anomie d'une société donnée.

Les perspectives actionnalistes (Touraine) et constructivistes (Giddens) de la sociologie contemporaine ont aussi opéré une révolution épistémologique dans la vision de l'acteur social et de ses capacités d'action réhabilitées avec cette idée de « la force des liens faibles » (Granovetter), des effets structurants des règles sociales informelles (Giddens) et de l'idée que le projet (comme expression de la capacité des acteurs sur un territoire) et plus particulièrement le *projet de territoire* permet une action sociale efficiente et qui permet de prendre en compte la dimension spatiale dans l'étude des dynamiques sociales.

Il est incontestable que les processus sociaux qui intéressent la sociologie s'inscrivent dans l'espace, dans des territoires, et qu'il existe des déterminants sociaux à mettre au jour et à comprendre pour les différentes activités humaines. Il est aussi incontestable que l'espace qui est saisi, pris en compte, représenté et aménagé par ces processus sociaux constitue un nouvel objet offert à notre attention.

« ... le territoire est un espace d'interaction entre activités et groupes sociaux, et ce sont ces interactions qui lui confèrent son identité et qui le différencient par rapport à d'autres espaces (...) la notion de territoire dans son acception la plus complète englobe à la fois les ressources, le cadre de vie, les activités, les acteurs, leurs interrelations, la conscience qu'ils ont d'appartenir à une même entité de développement, enfin les projets qu'ils conçoivent et mettent en œuvre collectivement pour assurer cette dynamique » (BOIFFIN, p. 224)

Il s'agit aussi d'un objet relativement complexe car il faut rendre intelligible les processus de construction sociale du territoire en tant que réalité signifiante pour une groupe social ou une société donnée. C'est alors qu'on a vu apparaître, en sociologie, la notion de territoire mais peut-être encore plus celle de territorialité et de territorialisation comme des concepts commodes pour exprimer un ensemble de processus sociaux reliés à une dimension sociale fondamentale, soit l'insatiable volonté humaine de nommer les choses et donc de qualifier les espaces pour qu'ils deviennent alors des territoires.

Car il est une autre dimension du territoire « vécu »; il devient un élément constitutif puissant de l'identité personnelle et sociale. On peut soutenir que le lien social est construit par le lien au lieu. Selon certains sociologues, les deux principaux référents de l'identité individuelle sont la profession et le lien au territoire. Il est intéressant de constater ici que pour les agriculteurs québécois, cette double identité se reflète dans la structure syndicale avec la double appartenance à un syndicat de base (ou régional) et à un syndicat spécialisé, comme la Fédération des producteurs de lait. L'identité sociale fait évidemment référence à un sentiment d'appartenance qui n'est pas étranger à la socialisation plus ou moins profonde en faveur d'une identification à un État-nation.

On commence ainsi à voir que le territoire est aussi un objet qui intéresse d'autres disciplines des sciences sociales comme la science politique et la science économique. Pour cette dernière, on sait bien que la théorie de l'échange basée sur l'offre et la demande

en situation de concurrence parfaite exclut, par définition, la notion d'espace et des distorsions qu'elle entraîne. L'espace est réduit à un facteur constitutif du coût d'un produit lequel devient alors fonction de la localisation de l'activité productive que l'on espère optimale du point de vue des termes de l'échange. Dans le paradigme de l'économie classique, le territoire, et surtout les frontières qui dérivent de l'existence des territoires, sont des entraves au bon fonctionnement de l'économie de marché et il faut réduire ces barrières.

Il a donc fallu beaucoup de temps avant que puisse se constituer un champ de connaissance spécifique en économie, en gros avec la reconnaissance du rôle des caractéristiques sociologiques de certaines régions avec ce qui est devenue la théorie des milieux innovateurs basée sur l'observation de l'existence de systèmes productifs locaux et de systèmes locaux ou régionaux d'innovation. Ce sont les économistes italiens qui ont mis à jour cette approche, largement pratiquée en France, en construisant cette modélisation qui se base sur une intuition d'un des pères fondateurs de la discipline, Alfred Marshall, et sa notion de « district industriels ».

Au cœur de cette approche des milieux innovateurs, c'est la réhabilitation de la proximité dans l'analyse économique. On parle ici de proximité des entreprises, des services aux entreprises, des marchés mais aussi de « proximité » de tous les acteurs insérés dans un système productif localisé. Autrement dit, on reconnaît que l'économie est « encastrée » dans le social. Cet « enchâssement » implique une dynamique spécifique des acteurs sociaux, politiques et économiques d'un territoire donné et qui détermine la dynamique économique de ce territoire comme tel.

La théorie des milieux innovateurs propose ainsi une approche du développement territorial qui aurait d'indéniables vertus. « Elle vient notamment rappeler que le développement procède d'abord de la mobilisation des ressources internes. Elle met justement en valeur le rôle des réseaux socio-économiques, la nécessité de construire des ressources territoriales spécifiques face au nomadisme des firmes, la place des échanges localisés de connaissances et de savoir-faire dans la dynamique de l'innovation, etc. » (RALLET dans MOLLARD, 2007)

La conclusion qui s'impose est donc la suivante : certains territoires offre des conditions optimales, de nature sociale, pour une économie locale prospère et d'autres beaucoup moins. La question qui se pose alors est de savoir si on peut, par une politique territoriale volontariste d'un gouvernement interventionniste, susciter la formation de « clusters », selon le mot à la mode dans la version anglaise de la théorie des milieux innovateurs. Bien des gouvernements, suivant les prescriptions d'un auteur à la mode comme Michael Porter, se sont donnés de telles politiques. Mais on peut opiner que les conditions sociales requises pour susciter un milieu innovateur sont très spécifiques, multiples, et que la mise en place d'un tel milieu ne peut se faire que dans une action à très long terme. Les nombreuses études de cas des milieux innovateurs ont surtout étudié des zones relativement urbaines, vivant une forte industrialisation, et non des zones rurales. Il devient alors intéressant de s'interroger sur les conditions d'émergence d'un système local d'innovation dans un territoire considéré rural Ou encore, s'interroger sur l'historicité des milieux innovateurs,

certains territoires ayant pu avoir connu une dynamique d'innovation dans un passé plus ou moins lointain et qui serait disparue aujourd'hui (DOLOREUX et DIONNE, 3007).

Ce que nous enseigne cette approche, c'est une autre vérité élémentaire qui est aussi révélée par les études sur la localisation des entreprises, surtout les PME, à savoir que le premier déterminant de la localisation des entreprises, c'est le lieu de naissance de l'entrepreneur. Une autre manière de reconnaître l'encastrement, ou l'enchâssement, de l'économique dans le social qui se révèle ici avec le fait que l'entrepreneur est aussi un acteur social, soucieux de ses liens sociaux et de ses liens au territoire. Comme les autres acteurs, le développement de son territoire d'appartenance est une valeur qui fait sens pour lui, au moment même où le souci pour la rentabilité et le profit mobilise ses énergies et ses talents.

On commence aussi à voir que la théorie des milieux innovateurs interpelle la science politique car la dynamique spécifique des acteurs territoriaux et territorialisés (pour reprendre une distinction sociologique importante) peut être mieux comprise en introduisant la notion de gouvernance définie comme le mode de prise de décision dans une entité sociospatiale donnée et qui concerte les points de vue non seulement du pouvoir politique et économique mais aussi des acteurs de la société civile. Et il est évident que l'étude d'un milieu innovateur donné ne peut pas faire économie d'une étude approfondie de la dynamique de la gouvernance territoriale qui opère dans ce cas, et qui risque de fournir des éléments essentiels pour l'intelligibilité de ce milieu innovateur.

Par ailleurs, si les liens forts entre le territoire et le développement économique sont maintenant reconnus, le lien entre le territoire et l'identité collective est au cœur de nos systèmes politiques. La construction des États modernes exprime la souveraineté d'un groupe social, se définissant le plus souvent comme un peuple ou une nation, sur un territoire donné. Pas de territoire, pas de nation, pas d'État. Mais il ne s'agit pas seulement d'occuper un territoire, voire de l'habiter, mais il faut l'aménager en fonction d'un projet de société plus ou moins conscient. L'aménagement du territoire est alors devenu une des tâches des États modernes qui se questionnent de nos jours sur les effets locaux, territoriaux, des politiques publiques, et au premier chef, des politiques économiques généralement sectorielles. Mais on assiste à un virement majeure dans la politique publique qui devient, comme elle se prétend elle-même, une politique territoriale, soit une politique qui vise non pas des secteurs économiques mais des territoires qui connaissent un certain niveau de structuration sociopolitique.

Mais l'aménagement du territoire a vite rencontré ses limites dans un contexte où l'interventionnisme des gouvernements doit composer avec le libéralisme économique qui refuse la régulation étatique des activités sur le territoire. Selon la doctrine libérale, la localisation des activités sur un territoire donné ne devrait obéir qu'à la règle du marché. Un nouveau champ d'action publique territoriale s'est ainsi formé autour de la gestion des conflits d'usage des territoires, certains supportant bien une multifonctionnalité territoriale constitutive de leur existence même, d'autres étant saisi par des conflits entre des usages ne pouvant guère cohabiter ensemble.

Selon Marion GUIGOU, on assisterait ainsi à un processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non par une instance administrative mais par un projet porté par des acteurs, processus de fabrication des territoires qui s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour « gouverner » la mutation des espaces. Alors « *les territoires ne sont plus les cadres où les choses se passent, mais où les choses s'inventent* » (GUIGOU, 2000).

La question territoriale, en sciences politiques, c'est aussi la question régionale, où la région est plus qu'une réalité géographique, historique et culturelle car elle est une instance politique qui exerce des pouvoirs spécifiques. Après la création de États-nations forts et centralisés, on assiste à un mouvement, généralisé en Occident, de décentralisation des compétences de ces États vers des paliers locaux et régionaux d'exercice du pouvoir. Avec la théorie politique de la subsidiarité, il est devenu évident que certaines missions de l'appareil étatique sont mieux remplies lorsqu'elles s'organisent à une échelle proche des citoyens alors que d'autres peuvent rester la prérogative d'un État central. L'affaiblissement des gouvernements centraux et la création de gouvernements territoriaux à l'échelle des régions et qui se livrent à un marketing territorial compétitif peut effectivement faire l'affaire d'une économie en voie de mondialisation et qui renoue avec un libéralisme qu'on croyait appartenir à des temps passés.

2. Le développement: une notion qui résiste à notre compréhension

Les sociétés se produisent elles-mêmes, et ce faisant, elles ont une histoire. Cette histoire est celle du développement mesurable par la sensible élévation du niveau de vie pour le plus grand nombre même si cela signifie aussi une plus grande disparité de revenus et de richesses entre les membres d'une même société. Un des indices classiques du développement, c'est la croissance économique elle-même mesurée par les variations du PIB (produit intérieur brut) *per capita*. Mais par un curieux glissement de perspective, la croissance économique est vite devenue synonyme du développement alors que le développement renvoie à bien plus que la croissance économique.

Un économiste néoclassique au-dessus de tout soupçon, François Perroux, l'avait déjà clairement indiqué dans sa définition du développement qui reste d'ailleurs indépassée encore aujourd'hui: "Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global" et il ajoutait "Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné" (PREROUX, 1969, p 190).

Après des siècles de développement, et après des décennies de travail des diverses sciences du développement, il s'agit toujours d'un phénomène mystérieux et qui a donné lieu à plusieurs tentatives d'intelligibilité qui n'ont guère survécu à l'épreuve du temps. Plusieurs théories explicatives du développement reposent sur le facteur technique

ou technologique. La maîtrise de la navigation en haute mer aurait ainsi assuré le décollage des pays ibériques. Le chemin de fer ou le métier à tisser seraient ainsi des facteurs expliquant, en dernière instance, la Révolution industrielle et en même temps le développement de la société britannique. Le fait technique est certainement au cœur du développement; c'est aujourd'hui assez banal de le soutenir au regard de la corrélation entre le succès des entreprises et leur budget de R&D (la fameuse recherche-développement) et au regard de la théorie des systèmes locaux d'innovation. L'explication est ici repoussée plus loin; pourquoi apparaît-il ici ou là? Ou encore, pourquoi telle ou telle innovation est-elle adoptée plus ou moins rapidement? Une variante de ces théories est celle qui met l'accent sur la dotation initiale en facteurs de productions (des gisements importants de ressources naturelles, par exemple).

Pour d'autres, le développement est indissociable de l'émergence de l'économie comme catégorie autonome de la pratique; on retrouve ainsi paradoxalement ce qu'on appelle les théories libérales et les théories marxistes du développement qui, d'une certaine manière, participent d'une même philosophie du développement. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le "capital" qui est l'*alpha* et l'*oméga* du développement. Il se produit par le fameux processus de l'accumulation primitive. Par le jeu de l'argent consacré à de la production de marchandises qui redevient de l'argent, la pompe du développement est amorcée. Et une fois amorcée, elle tourne toute seule comme une force autodynamique responsable tant la richesse des nations que celle des individus; spécialisation fonctionnelle, base exportatrice, commerce international, division internationale du travail, etc., les théories du développement florissent à chaque stade du développement des sociétés modernes. Mais pourquoi tout à coup se manifeste dans une famille, un groupe social, une collectivité cette capacité et cette volonté de réussir une accumulation qui permet le réinvestissement (au lieu des dépenses somptuaires ou de la thésaurisation comme dans les sociétés pré-modernes), cela reste un mystère que la théorie qui se veut rationnelle, objective, ne veut pas s'embêter à nous expliquer.

Finalement, pour d'autres, il faut revenir au facteur culturel, qui avait connu ses heures de gloire dans les premiers temps des études du développement mais qui avait été rejeté car il impliquait des jugements de valeur sur les civilisations et donnait à des traits culturels une puissance explicative exagérée face à la dynamique du capital. Que l'éthique protestante puisse, selon la thèse classique du sociologue allemand Max Weber, constituer un riche terreau où le capitalisme a pris racine, c'était regarder la réalité par le petit bout de la lorgnette. D'autres peuples vaillants, industriels, peu dépensiers, attendent toujours le développement. Faire de la culture un facteur décisif du développement, c'est opérer une véritable révolution copernicienne pour des générations de chercheurs persuadés que la culture est un frein au développement, une résistance à vaincre. Pourtant ce type de théorie mettant de l'avant les facteurs culturels revient au goût du jour pour plusieurs raisons.

C'est surtout l'échec du développement tel que pensé dans les théories libérales ou marxistes, et la rémanence du non-développement si on peut dire - et je pense qu'on doit le dire ainsi au lieu de la formule sibylline de "sous-développement"- qui a donné à penser qu'on avait oublié de prendre en compte une dimension, la dimension culturelle, du

développement. Tout a été essayé ou presque (développement des infrastructures de transport et de communication, des institutions politico-administratives, des ressources humaines, etc...) avec un succès mitigé. Pendant ce temps, des sociétés délaissées par l'aide internationale (en Asie principalement) s'extirpaient d'elles-mêmes des affres du non-développement.

La notion de développement se fissure en plusieurs endroits. Par exemple, les effets pervers du développement (au niveau des conséquences environnementales) deviennent très importants. Ce modèle de développement, celui de la société industrielle, moderne, urbaine, de consommation de masse, repose sur l'appropriation par 20% des habitants de la planète de 80% des ressources naturelles non-renouvelables. Si la famille chinoise se dotait d'autant de véhicules automobiles que la famille américaine, il n'y aurait probablement plus un brin d'herbe en Chine, l'ensemble du territoire devant être recouvert de routes bitumées pour que ces voitures puissent circuler.

Aussi, la période contemporaine a permis le développement d'une interrogation sur le "développement" qui n'en est certes qu'à ses débuts. Aux uns comme aux autres, aux développés comme à ceux qui souhaitent le devenir, il est proposé d'abandonner le développement ou comme le dit Serge LATOUCHE, de "refuser le développement"¹. Si ceux qui veulent faire le développement ne savent pas comment il se fait, et si ceux à qui il est destiné pensent qu'il faut refuser ce développement-là, toutes les conditions semblent réunies pour que les sciences du développement tombent en panne. S'il y a une véritable panne sur le plan théorique, rien de moins vrai sur le plan institutionnel où les sciences régionales semblent se porter plutôt bien. L'explication tient pour partie au recentrage de ce savoir sur une nouvelle théorie du développement, le développement local, approche encore aux prises avec une forte gangrène idéologique. L'énorme succès de cette théorie, qui est plutôt une pratique ou un art, réside dans le fait qu'elle arrange, pour des raisons fort différentes, pas mal de monde autant des acteurs des sociétés civiles que les décideurs dans les officines du pouvoir politique, scientifique et économique.

Sur le plan théorique, on a pris conscience de la non-reproductibilité des expériences historiques de développement; autrement dit, la recette qui a si bien réussi en Europe de l'Ouest ne peut plus, deux siècles après, servir de modèle pour planifier le développement de l'Afrique sud-saharienne. Les grands modèles explicatifs ont pu être vrais dans certains cas mais ne sont pas des modèles universellement vrais. Par exemple, sans le charbon comme source énergétique, pas de Révolution industrielle en Europe, mais aujourd'hui, la dotation en ressources énergétiques est un atout sans plus et finalement peu décisive car l'abaissement des coûts de transport rend son acquisition chez des voisins pensable. Prétendre que la croissance significative de la population européenne à l'époque de la Révolution industrielle a été un facteur favorable en créant une demande, des marchés, est un fait maintenant bien établi. Mais prétendre qu'une démographie pléthorique comme dans certains pays africains est un facteur favorable à leur développement, est un raisonnement analogique qui ne tient pas. En matière de développement les paradoxes sont nombreux: le Sud, au climat doux et à la végétation luxuriante, est incapable de se nourrir alors que les terres des pays tempérés du Nord,

¹. Serge LATOUCHE, *Faut-il refuser le développement?*, Paris, PUF, Coll "Économie en liberté"

souffrant de nombreuses contraintes bioclimatiques, atteignent des rendements élevés que ce cher Malthus était incapable de s'imaginer.

En revisitant les nombreuses expériences africaines, une conviction se fait jour, soit le lien nécessaire entre la démocratie, ou autrement dit l'indépendance de la société civile de l'État devenu État de droit, et le développement. Dans une formule lapidaire, nous pourrions dire: pas de développement sans démocratie et pas de démocratie sans développement. Car il a bel et bien là un lien de causalité circulaire. L'importance du facteur culturel se trouve conforté ici, certes, mais dans une approche plus pragmatique. Il s'agit, pour l'étude d'un cas concret, de prendre en compte une variété de facteurs sans préjuger de leur hiérarchie car l'histoire ne se répétant guère, les enseignements d'une expérience historique donnée ne fournissent pas de recettes éprouvées. Et s'il y avait une recette, nous pouvons raisonnablement penser que quelqu'un l'aurait déjà trouvée compte tenu des formidables efforts de recherche en sciences du développement.

3. Le territoire dans les théories du développement régional et territorial

Le concept de développement territorial, dérivant lui-même d'une tradition plus longue d'études en développement régional, ne repose pas sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Cependant, on peut distinguer un certain nombre de grandes approches et de modèles d'intervention entre les deux pôles de la spécialisation et de la diversification des économies régionales, soit la théorie de la base qui mise sur le rôle structurant des débouchés extérieurs, la théorie des pôles de croissance (et maintenant des pôles de compétitivité) qui mise sur l'effet d'entraînement de villes, la théorie du commerce international qui postule la spécialisation distinctive régionale, la théorie de l'échange inégal qui tente d'expliquer les disparités de développement par le mode d'insertion dans l'économie mondiale, les théories du développement endogène (local) qui postulent la capacité des acteurs locaux à induire des dynamiques de développement plus autocentré, la théorie des milieux innovateurs, des SPL (Systèmes productifs locaux) qui met en valeur les capacités innovatrices des milieux et leur rôle dans la structuration des économies régionales. Enfin, les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports au développement mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions. Rappelons ici que la seule véritable théorie en matière de développement régional est celle des « pôles de croissance » énoncée par l'économiste français François Perroux dans les années cinquante et qui semble connaître un regain d'intérêt actuellement avec la notion de « pôle de compétitivité ».

Par ailleurs, basée sur la très vieille théorie du commerce international, la théorie des avantages comparatifs milite fortement pour la spécialisation régionale basée justement sur l'identification d'une sorte de *spécialisation distinctive régionale*, sur un créneau, voire sur un produit. La spécialisation des économies régionales a d'ailleurs souvent été soutenue par des politiques publiques s'affichant comme des politiques de développement régional. Une telle approche, comme celle des pôles régionaux, est évidemment contraire avec l'idée de multifonctionnalité des territoires. Actuellement, l'approche de développement régional

basée sur l'innovation et les systèmes productifs locaux, dans la mesure où ils ciblent toutes les potentialités d'un territoire, est davantage compatible avec la notion de territoire et donc de multifonctionnalité des territoires.

C'est l'économiste français Philippe AYDALOT qui a élaboré les bases les plus solides d'une théorie du développement territorial. Pour lui, « un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision « territoriale » ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population »² D'après lui, le développement territorial implique une révolution intellectuelle qui, comme John Friedmann et Walter Störh ont montré la voie, associe des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique. Le courant du développement territorial vise à renouveler en profondeur la compréhension du rôle et de l'influence réciproque tant des structures que des acteurs sur la formation et la recomposition des espaces socio-économiques et politiques. Ce faisant, les territoires et les régions, « ces deux grands oubliés du développement » selon la Banque Mondiale, gagnent en importance, le territoire étant considéré comme une « ressource active fondamentale »³ tout en étant aussi réhabilité par la réflexion sur le développement durable.

Les récentes approches de développement territorial, en faisant une grande place aux acteurs sociaux capables de piloter une nouvelle gouvernance régionale, sont plus susceptibles, selon nous, de reconnaître la place et le rôle du territoire dans le développement et de reconnaître alors la nécessité d'une approche multifonctionnelle des territoires respectant par ailleurs les grands principes du développement durable. À cet égard, au Québec, la mise en place et la dotation, par des ressources financières publiques, des fonds de diversification économique régionale, nous semble une reconnaissance concrète par les gouvernements des dangers de la sur-spécialisation régionale et de la nécessité de fonder les économies régionales sur des bases économiques plus diversifiées, en reconnaissant implicitement la notion de multifonctionnalité des territoires.

La Politique nationale de ruralité, qui vient d'être renouvelée, est un bon exemple d'une politique publique basée sur la théorie du développement territorial car elle est fortement décentralisée dans sa mise œuvre concrète et permet donc aux intervenants locaux de mener des actions de mobilisation des citoyens ruraux, de renforcer leurs capacités de développement, et alors la gouvernance locale. Les nouvelles demandes des consommateurs pour des produits ruraux locaux, le phénomène du « Manger local », sont susceptibles de multiplier les opportunités, et notamment les opportunités qui pourront être prises en compte avec une approche multifonctionnelle des territoires.

Mais comme on sait, les ruraux réalisent certaines fonctions selon un mode de production marchand mais d'autres fonctions assurent la production de biens publics. Ces biens

² Ph. Aydalot, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica, 1984, p. 109

³ Claude Lacour, « Les territoires, nouvelles ressources du développement » dans INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier 2000.

publics concernent toute la société et les populations urbaines veulent avoir leur mot à dire sur les pratiques productives des ruraux en ce qui concerne ces biens publics mais aussi les biens privés. Cela engendre la nécessité d'une nouvelle gouvernance rurale où les ruraux doivent comprendre la légitimité de ce droit de regard des acteurs urbains en l'inscrivant dans une démarche de développement territorial solidaire.

4. Le développement territorial : un nouveau paradigme scientifique

Le concept de développement territorial s'inscrit en rupture avec une tradition plus longue d'études en développement régional et il ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Il unit d'ailleurs deux notions – développement et territoire – qui sont des réalités que nous avons grand peine à rendre intelligibles. Mais on peut penser que le territoire ne se définit pas par son échelle mais par son mode d'organisation et par la manière selon laquelle les acteurs constitutifs des territoires s'y coordonnent. « *Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif* » (PECQUEUR, 2000).

Le développement territorial exprime la reconnaissance du lien fort entre les dynamiques de développement et les caractéristiques multiples des territoires sur lesquels elles se déploient. Ce concept reconnaît le caractère localisé des acteurs et l'usage de cette référence dans leurs interactions; finalement, il reconnaît aussi l'émergence de cette réalité qui facilite, entre les volontés locales et les incitations politiques plus globales, une mise en cohérence des actions et des acteurs qui fait territoire. Le développement territorial peut alors se concevoir comme l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent. (LARDON et al., 2001)

Ce processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non par une instance administrative mais par un projet porté par des acteurs, s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour « gouverner » la mutation des espaces, et notamment des espaces ruraux. (MOLLARD, 2007).

La forme « territoire » est bien une modalité émergente d'organisation des acteurs qui interfère puissamment dans les évolutions de la globalisation planétaire. L'orientation de PSDR n'a pas été de théoriser directement sur ce développement régional comme discipline émergente mais (...) de faire apparaître les conditions de la constitution d'une discipline nouvelle.

En effet, tout concourt à une originalité de la démarche et de l'objet. Les *méthodes* sont assez variées et liées aux disciplines dominantes dans les recherches, mais elles convergent vers l'analyse en dynamique des comportements d'acteurs. L'objet en est le développement, c'est-à-dire une forme de dynamique non exclusivement économique dans laquelle s'intègrent des dimensions de vivre ensemble qu'attestent la présence des problématiques d'environnement, celles (trop rares) de la conquête périurbaine, des mobilités d'acteurs, des dynamiques de filières, etc. La *pertinence* s'appuie non seulement sur l'observation de l'homme dans son milieu, mais dans le dialogue avec les hommes définissant leur milieu de vie. (MOLLARD, 2007)

Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional⁴. Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale. Et il s'agit là, pourrions-nous dire, de l'hypothèse centrale qui fonde ce nouveau paradigme scientifique et qui nous engage à développer un nouveau savoir sur la société québécoise. Le processus de construction sociale des territoires intéresse plus particulièrement la sociologie et l'histoire alors que les dynamiques économiques spatialisées intéressent les sciences économiques au même moment où les réalités environnementales de ces territoires mobilisent la géographie et les sciences naturelles. Pour paraphraser les propos de Claude LACOUR (2000), un des chercheurs associés à l'émergence du nouveau paradigme, on peut alors dire que si « le territoire est une ressource pour le développement », il est aussi l'enjeu et le produit du développement.

Selon une autre figure emblématique des pionniers de la construction du champ scientifique du développement territorial, l'économiste français Philippe AYDALOT, les « insuffisances de ce modèle fonctionnel classique ont amené depuis le début des années 70 à proposer un modèle de développement « territorial » (AYDALOT, 1982, p. 109). Il attribue la genèse de ce nouveau modèle de développement aux travaux de John FRIEDMANN et de Clyde WEAVER et à l'impact des rapports du Club de Rome, de la Fondation suédoise Dag Hammarskjöld (la notion d'un autre développement), du concept d'éco-développement (Ignacy SACHS) et à la montée de la pensée environnementaliste. Le développement territorial implique selon Aydalot une révolution intellectuelle qui, comme FRIEDMANN et STÖRH en montrent la voie, « associent des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique » Il ajoute; « *Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision « territoriale » : c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population* » . (AYDALOT, 1982, p. 109)

Il en résulte donc qu'un nouveau paradigme scientifique prend forme et il mise sur la reconnaissance des liens fondamentaux entre le territoire et le développement. Alain RALLET nous le rappelait récemment en ces termes.

Développement régional, développement territorial sont deux notions distinctes. Elles renvoient à deux manières différentes d'appréhender l'espace géographique dans son rapport au développement économique (...) Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant : les frontières

⁴ Un numéro thématique intitulé « Dynamiques territoriales » (numéro 3 de 1996) de la revue *Recherches sociographiques* avait pris acte, il y a une dizaine d'années, de la lente maturation de ce nouveau domaine de connaissances des réalités sociales territorialisées. La longue introduction de ce numéro rappelait l'institutionnalisation de ce savoir qui va naître ici avec les travaux de Fernand DUMONT et Yves MARTIN, fondateurs de cette revue qui a publié régulièrement des travaux sur les différentes régions du Québec. On peut télécharger gratuitement tous les articles de cette revue sur le portail au www.erudit.com

du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socio-économiques. Là où s'éteint le réseau se termine le territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes. (RALLET, 2007, p. 80)

Ce paradigme scientifique constitue aussi une perspective d'action. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, des voies de développement et d'aménagement durables du territoire sont recherchées afin d'assurer la satisfaction des besoins et l'épanouissement des populations, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale, de *ménagement* de la nature, d'innovation économique et sociale et de participation démocratique. Dans cette perspective, la prise en compte de tous les territoires, de leur diversité et de leurs traits distinctifs, de leurs atouts et de leur complémentarité devient une impérieuse nécessité.

5. Le développement territorial au CRDT : une perspective scientifique commune

Pour ces chercheurs associés au CRDT, le développement territorial, considéré par plusieurs comme un paradigme en émergence, désigne à la fois un courant de recherche composite et un foisonnement d'initiatives, surtout publiques, partageant des objectifs de maîtrise des facteurs qui déterminent les performances économiques d'ensembles territoriaux plus ou moins vastes. Ces facteurs sont d'ordre économique, culturel, politique, et en même temps intrinsèquement liés aux caractéristiques (biophysiques et sociales) des territoires où interviennent des acteurs sociaux. La recherche sur le développement territorial porte sur les processus et les dynamiques territorialement ancrées de développement; elle identifie, décrit et rend intelligibles ces processus et ces dynamiques, leurs impacts pour les collectivités et les sociétés ainsi que pour les acteurs qui les habitent. Ce faisant, elle vise à comprendre comment ces acteurs interagissent avec des territoires qu'ils construisent et structurent, tout en étant structurés par eux.

Le courant du développement territorial vise à renouveler en profondeur la compréhension du rôle et de l'influence réciproque tant des structures que des acteurs sur la formation et la recomposition des espaces socio-économiques et politiques. Ce faisant, les territoires et les régions, « ces deux grands oubliés du développement » selon les mots mêmes de la Banque Mondiale, gagnent en importance, le territoire étant considéré comme « ressource active fondamentale » tout en étant aussi réhabilité par la réflexion sur le développement durable. Considéré depuis peu comme « nouvelle frontière du développement économique » par la Banque Mondiale, le développement territorial s'impose non comme un dogme ou un ensemble de certitudes, mais comme une perspective de réarticulation tant des savoirs (issus de plusieurs disciplines) que des territoires, ceci dans une direction compatible avec le progrès réel de l'humanité, supposant la répartition socialement et territorialement équitable de la richesse, la poursuite de l'expérience démocratique, la préservation et l'épanouissement des cultures.

Au sein même des pays les plus avancés, des régions entières demeurent aux prises avec des problèmes de sous-emploi, d'exode rural et de faiblesse du tissu socio-industriel. Au Québec, sept régions dites « régions-ressources » sont spécialement concernées. Ailleurs, ce sont des continents entiers ou de vastes zones surpeuplées qui s'enfoncent dans la pauvreté, en marge des circuits de la prospérité. Aussi, le CRDT entend-il porter son

attention à la fois sur les régions réputées gagnantes et celles considérées perdantes ou marginales, en difficulté ou fragiles. Les traits distinctifs (notamment métropolitains, urbains, ruraux, industriels, agricoles, forestiers, miniers, maritimes, côtiers, insulaires, frontaliers, nordiques) et les dynamiques territoriales spécifiques qui caractérisent les unes et les autres retiendront aussi fortement notre attention.

6. Le développement territorial solidaire

Le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité et on peut alors soutenir que la notion de développement territorial durable est une sorte de pléonasme. Par contre, parler de développement territorial solidaire m'apparaît porteur d'une signification ou d'une qualification particulière du développement territorial que je propose d'utiliser pour signifier une finalité spécifique, celle de la nécessaire solidarité entre les divers groupements humains. Les communautés locales et régionales sont un type de regroupement qui peut s'organiser selon une logique individualiste, voire même égoïste ou selon une logique solidaire qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le mieux-être collectif du plus grand nombre de citoyens. Aussi, l'approche du développement territorial solidaire me semble particulièrement bien convenir pour comprendre comment devraient se construire actuellement les rapports urbains-ruraux.

Un ensemble de tendances sociales récentes, et plus particulièrement la généralisation de la sensibilité environnementale, a fait en sorte que ce qui se passe dans les campagnes est redevenu d'un grand intérêt pour les populations urbaines et pour toute la société. Les rapports urbains-ruraux traditionnels sont en train de se recomposer, certains observateurs allant jusqu'à parler d'un nouveau *contrat social* entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains. Il devient impératif d'explorer les voies par lesquelles les urbains et les ruraux, au lieu de se poser en adversaires, pourraient devenir les partenaires d'une nouvelle dynamique de développement solidaire, selon un modèle de développement territorial se construisant sur la base d'une meilleure compréhension des rapports d'interdépendances des économies rurales et urbaines, à l'heure de la nouvelle économie et du développement durable.

Le développement des vastes et nombreuses régions rurales, au Québec comme ailleurs dans le monde, ne pourra se faire qu'avec les seules ressources de ces territoires par ailleurs faiblement peuplés. Le développement de tous les territoires du Québec devient alors une question qui interpelle toute la société québécoise et non seulement les citoyens des régions en question. Il faut passer d'un certain égoïsme territorial à un *développement territorial solidaire* qui rend caduque la discussion sur des « redevances », soit la ré-allocation des droits perçus par l'État sur l'exploitation des ressources naturelles en fonction de leur région de provenance, une approche qui va plutôt engendrer un nouveau Québec cassé en deux : celui des villes dynamiques et celui d'une ruralité survivant chichement de redevances sur des ressources qui crée de la prospérité ailleurs. De plus, les régions rurales étant diversement dotées de ces ressources, de nouvelles disparités au sein des territoires ruraux se feraient jour.

Un large travail d'éducation sociopolitique reste à faire pour montrer les avantages réciproques d'une approche partenariale en faveur de ce qui deviendrait un grand projet de société, soit le développement territorial solidaire. Cela veut dire qu'une partie des ressources fiscales des villes va servir aux gouvernements pour maintenir et développer des services dans des zones rurales à faible densité mais, en retour, ces zones pourront continuer à offrir aux populations urbaines de nombreuses aménités rurales appréciées par les citoyens.

En somme, le développement territorial solidaire repose sur une meilleure compréhension des liens d'interdépendance entre les économies rurales et urbaines, sur la reconnaissance du droit des communautés rurales de se développer en mettant en valeur les ressources disponibles sur leur territoire. Il exprime notre responsabilité et notre solidarité en faveur des milieux ruraux qui rendent d'éminents services (par la production de biens publics) à toute la société. Mais dans le cas des régions rurales, l'État doit leur offrir des ressources publiques pour qu'elles continuent à réaliser une mission élargie et qui intéresse toute la société.

7. Le développement durable

Le développement durable fête ses vingt ans cette année et pour certains, l'heure des bilans a sonné. Si dans le grand public, développement durable rime avec protection de l'environnement, cette notion désigne, comme l'avait bien explicité Ignacy SACHS (1980), l'harmonisation des trois grandes dimensions de l'action humaine évoluant, dans nos sociétés modernes, de manière plutôt autonome et cloisonnée, soit l'environnement, l'économie et la société. Pour moi, ce qui fait la spécificité du développement durable, outre les principes d'équité sociale et intergénérationnelle, c'est cette volonté de penser un modèle de développement qui puisse rendre compatibles les opportunités économiques avec les contraintes environnementales et les attentes sociales, ce qu'on appelle aussi l'acceptabilité sociale qui prend une place fort importante dans la décision publique et privée ces dernières années et ce, pour une multitude de projets.

Contrairement à la vulgarisation qui en est faite, le fameux rapport sur le développement durable préparé par le premier ministre de Norvège, Mme Gro BRUNTLAND, et publié en 1987, rappelle la nécessité d'accroître la production alimentaire pour offrir à tous une alimentation abordable. Mais il s'agit donc de civiliser l'économie en s'assurant qu'elle s'harmonise mieux avec le système des contraintes/opportunités environnementales et les attentes sociales. Nous constatons que ce qui a été le plus pris en compte dans la mise en œuvre du développement durable, c'est la dimension écologique. Alors qu'en économie, on savait mesurer la rentabilité économique, en matière d'environnement, tout était à faire car on avait très peu d'indicateurs pour qualifier l'état de l'environnement dans différents écosystèmes. Et beaucoup a été fait de sorte que, de nos jours, on peut mesurer certains développements technologiques en terme de leurs effets sur l'émission des gaz à effet de serre.

Mais la mesure, avec des indicateurs sociaux validés, de l'acceptabilité sociale de telle ou telle pratique ou activité, s'est retrouvée le parent pauvre de la démarche du développement durable. La prise en compte de l'acceptabilité sociale a toutefois été mise de l'avant ces dernières années. Elle apparaît d'ailleurs comme une condition incontournable pour assurer la mise œuvre de tout projet qui a une incidence sur l'environnement, que ce soit des projets publics comme la construction d'une autoroute ou des projets privés quand un industriel veut installer une usine à quelque part. D'ailleurs, d'une certaine manière, on peut soutenir que la montée en puissance de la société civile, exigeant de participer à la prise de décision, autrement que par une démocratie représentative qui élit des décideurs pour une assez longue période, sur les interventions qui affectent son cadre de vie est une donnée toute récente et qui est directement associée avec un autre concept émergent, celui de gouvernance.

Selon la fameuse définition de BRUNTLAND, le développement durable consisterait en un « développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». Par un glissement progressif du sens, on en est venu à penser que la responsabilité des générations présentes était de s'assurer que les générations futures puissent satisfaire leurs besoins (le plus souvent pensés comme ceux qui nous avons actuellement) alors que notre responsabilité est plutôt de s'assurer que les générations futures aient *la capacité* de satisfaire leurs propres besoins forcément définis par eux-mêmes. Besoin et capacité ne sont pas du même ordre, et ce sont des réalités foncièrement différentes ; permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins, ce n'est pas du tout la même chose que leur permettre d'avoir *les capacités* de satisfaire les besoins qui seront les leurs. Or, cette notion de « capacité » se retrouve au centre d'une nouvelle approche appartenant au champ théorique du développement territorial (en construction), soit la théorie du développement communautaire ou du développement local qui postule que le développement repose principalement sur le « renforcement des capacités » des acteurs socioterritoriaux. Nous y reviendrons plus loin.

Le développement régional, et maintenant le développement territorial ne sont pas d'emblée porteur de développement durable. Les régions mono-industrielles en sont un bon exemple ; d'autres se questionnent sur la durabilité de certaines régions agricoles hyper-spécialisées dans l'élevage porcin intensif. On peut même observer une sorte d'asymétrie entre les démarches locales, de type Agenda 21, et les grandes conférences (Rio, Johannesburg) et les démarches des États centraux qui signent l'Accord de Kyoto sans se demander comment leurs régions participeront à cet effort collectif. Pour que les engagements pris par les États de réduire les GES (gaz à effet de serre) soient suivis d'effets réels, il faudra prendre en compte les dispositifs locaux et régionaux de gestion des ressources qui sont par ailleurs localisées. Les modes de régulation globaux doivent donc se décentraliser ; et on retrouve ici un autre argument pour les régionalistes en quête de légitimité.

D'autres encore comme Olivier GODARD (2007) pensent que le développement durable implique que les acteurs de développement « doivent apprendre à jouer de manière subtile de cette pluralité d'espaces de développement ». Le lien entre le développement territorial et le développement durable passerait donc par cette idée de l'articulation de la

pluralité d'espaces de développement qui permet à un territoire donné d'atteindre un état de résilience. Cette notion désigne la capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après un stress, une perturbation, un changement important. Mais la résilience est certainement en lien avec la faculté d'adaptation qui implique une capacité d'ajustement, voire de reconversion, et certainement une capacité d'anticipation proactive des évolutions. Bien qu'un tel lien ne soit pas, à notre connaissance, identifié dans la littérature, le développement durable implique une bonne capacité d'adaptation des systèmes socio-économiques aux inévitables perturbations car un système peu flexible ne serait certainement pas durable dans le temps.

Comme plusieurs le constatent, les grands principes du développement durable et ceux qui portent les nouvelles théories du développement territorial ne sont pas si éloignés sur le plan épistémologique et se rejoignent sur un point fondamental, soit la reconnaissance des capacités des acteurs sociaux qui construisent quotidiennement des territoires où s'articulent une pluralité de logiques de développement.

8. Le développement territorial durable et sa représentation dans un modèle causal

L'application des principes du développement durable aux milieux ruraux est d'autant plus intéressante que la durabilité de plusieurs régions et communautés rurales est menacée par l'actuelle recomposition des territoires en lien avec la mondialisation. Et d'autre part, la théorie du développement territorial en émergence est cohérente avec la démarche du développement durable surtout avec une approche territoriale où les choix de développement sont pris localement avec les acteurs concernés. Aussi, on peut alors affirmer que le développement territorial durable est une approche globale, territoriale, et intégré du développement des collectivités territoriales qui repose sur une triple harmonisation entre les opportunités économiques, les contraintes environnementales et l'acceptabilité sociale. La mise en œuvre d'une démarche de développement territorial durable devrait aussi assurer, pour plusieurs territoires en dévitalisation, une revitalisation soutenable qui repose sur la vitalité sociale des communautés, la viabilité économique des économies locales et la validité écologique des systèmes territoriaux.

Des territoires inscrits dans une perspective de développement territorial durable ressembleraient à quoi ? Premièrement, des territoires avec des écosystèmes en santé, soit avec l'air et de l'eau purs, un paysage agréable et un patrimoine naturel et bâti bien entretenu. Deuxièmement, un territoire manifestant une viabilité économique, c'est-à-dire des territoires où on observe une croissance des capacités d'entrepreneuriat, une diversification économique et une réduction de la pauvreté. Troisièmement, des territoires jouissant d'une plus grande équité sociale avec l'arrêt de la migration rurale, notamment des jeunes, avec une plus grande inclusion sociale des minorités et des femmes, avec une plus grande accessibilité aux services.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation de la première politique rurale du gouvernement du Québec que nous avons réalisée avec plusieurs autres collègues⁵, nous avons été amenés à penser la dynamique d'un développement durable des communautés rurales en construisant un modèle causal qui identifie les facteurs ou les variables, et leurs interrelations, et qui agissent pour susciter ou non un développement territorial durable dans le cas des espaces ruraux. Ce modèle nous permettait de situer le point d'entrée de cette politique publique sur la ruralité québécoise dans la dynamique de ce modèle et on voit bien qu'elle intervient au niveau de ce que nous avons appelé la mobilisation et qui au cœur de notre modèle causal qui repose sur un paradigme scientifique qui met l'accent sur l'approche souvent appelée celle du « renforcement des capacités » (capacity-building). Cette approche postule que le développement passe par un processus d'apprentissage social où on apprend à le faire en le faisant (learning by doing), de là, cette notion de « projets » aussi au cœur de la théorie (projets de territoire). Dans les lignes qui suivent, nous allons commenter brièvement ce modèle reproduit ici.

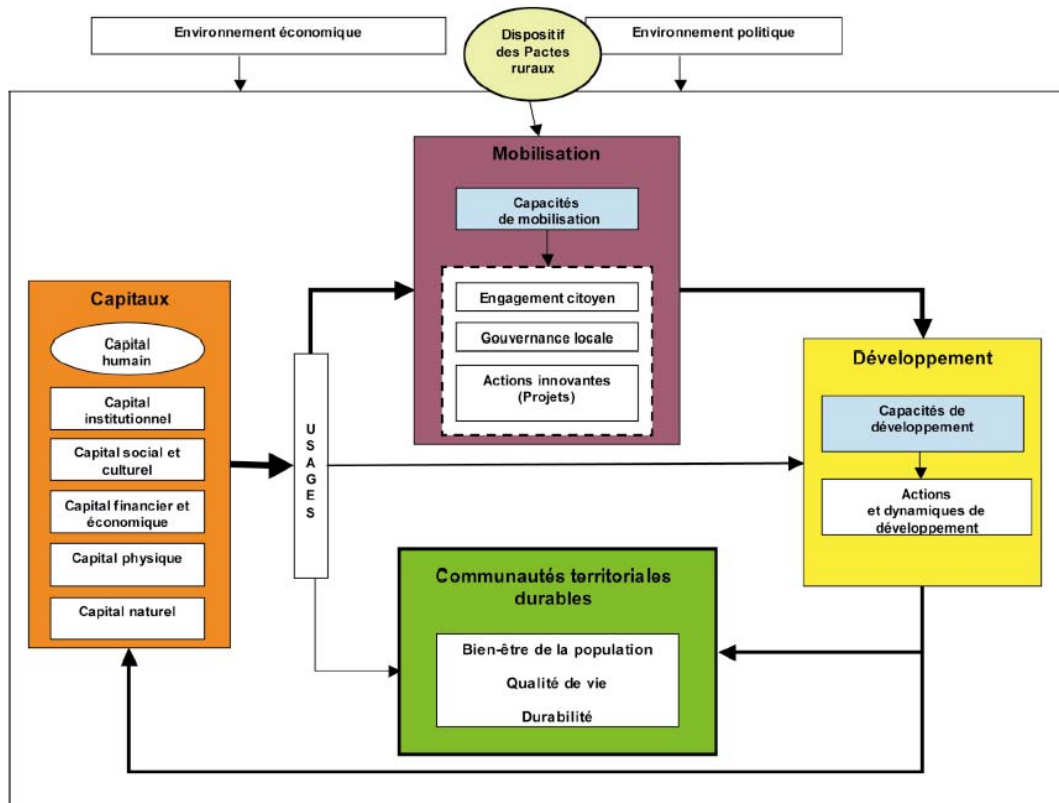
Le processus du développement rural peut être modélisé en identifiant les liens de causalité entre cinq grands groupes de variables, soit quatre variables intermédiaires (CAPITAUX, USAGES, MOBILISATION, DÉVELOPPEMENT) et une variable dépendante (COMMUNAUTÉS RURALES DURABLES). Dans un modèle, la variable dépendante, c'est celle qu'il faut expliquer, qui nous intéresse en ce sens que le modèle fait une hypothèse sur l'effet des facteurs sur la variance de cette variable ou sur les facteurs qui sont des variables indépendantes en amont, si on peut dire.

Dans ce cas-ci, le modèle fait aussi une hypothèse sur l'effet attendu des Pactes ruraux dans cette dynamique de développement des milieux ruraux. Tenant compte de notre compréhension des intentions énoncées dans la Politique Nationale de la ruralité (PNR), il était évident que ces intentions se situaient au niveau d'interventions susceptibles d'accroître les « capacités de développement » de ces milieux en intervenant sur les

⁵ Voir : Bruno JEAN, Patrice LEBLANC, Danielle LAFONTAINE, Richard MARCEAU, et alii, *Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif des Pactes ruraux*, Rimouski, CRDT, février 2007, 108 p. et *La mise en application et l'évaluation du dispositif du Pacte rural, Rapport de recherche 2*, CRDT, Université du Québec à Rimouski. On peut consulter le rapport complet en ligne: <http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/>

capacités de mobilisation par un plus grand engagement citoyen, une meilleure gouvernance rurale et la mise en action des acteurs locaux dans des « Actions innovantes».

Le modèle causal du développement rural



Dans le modèle théorique du développement rural proposé ici, le « développement » est une variable intermédiaire qui est déterminée principalement par la « mobilisation » et qui détermine à son tour la durabilité des communautés rurales, la variable indépendante finale du modèle. Dans le modèle, ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant le développement en soi qui renvoie plutôt à la variable finale mais à la mise en place ou non ou à des degrés divers de processus observables de renforcement des capacités de développement dans les communautés rurales et d'une dynamique de développement se révélant par des « actions de développement ». Pour moi, la notion de renforcement des capacités de développement (JEAN, 2003) désigne un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les sociétés renforcent leurs habilités à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable. Pour mesurer le renforcement des capacités, quatre grands groupes d'indicateurs ont été identifiés : 1) Capacité des acteurs locaux à diagnostiquer l'état de situation du développement économique et social de leur communauté; 2) Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement; représentative et efficace; 4) Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan stratégique de développement local; 5)

Capacité des acteurs locaux à évaluer objectivement les résultats et à faire mettre en place une planification itérative.

Si le dispositif des Pactes ruraux de la PNR intervient sur ce groupe de variables indépendantes du modèle (MOBILISATION, DÉVELOPPEMENT), il arrive dans des milieux qui se différencient selon ce que nous avons appelé la variable « CAPITAUX », soit leur dotation initiale différente et divers « atouts » (leurs « assets » comme on dirait en anglais), leurs « avoirs » qui ne sont pas seulement financiers mais aussi et d'abord humains, mais également naturels, physiques, sociaux et culturels, institutionnels. Mais ce n'est pas tout d'avoir une dotation de hauteur variable de ces capitaux, encore faut-il mesurer s'ils sont effectivement utilisés, quels « usages » il en est fait. Par exemple, le modèle prédit qu'un trop fort exode des jeunes (capital humain) ne va pas contribuer positivement au développement de communautés rurales durables; de même, le modèle prédit qu'une surexploitation de la forêt, au-delà de sa capacité productive, aura le même effet sur le phénomène qui nous intéresse, la viabilité et la durabilité des communautés rurales.

Dans le modèle, la mobilisation ne produit pas directement le développement. Seule une mobilisation qui est agissante, qui initie des projets de territoires si on peut dire, qui favorise un apprentissage social est susceptible de susciter du « Développement ». Pour nous, il y a développement lorsqu'il y a augmentation observable des « capacités de développement » ainsi qu'une croissance des « Actions de développement » ou la mise en place d'une dynamique de développement, également mesurable par des indicateurs objectivement observables. On aura vite compris ici que ce modèle est à la fois bien fondé théoriquement, en prenant en compte l'état des connaissances sur la ruralité et les théories du développement et en postulant l'efficacité des approches ascendantes de développement. Si ce modèle est bien celui qui sous-jacent à la PNR, il reste un défi de taille, soit identifier les bons indicateurs pour la mesure de toutes ces variables.

Cela commanderait ici un programme de recherche de plusieurs années pour valider ces indicateurs. L'option retenue ici a été de nous concentrer sur les variables sur lesquelles le dispositif des Pactes ruraux était supposé avoir un effet, donc celles contenues dans la grande variable « mobilisation ». Par mobilisation, nous entendons ici *l'aptitude d'une communauté donnée à stimuler la participation des différentes catégories de citoyens qui la composent en vue de déterminer des buts communs et des actions collectives innovantes, de renforcer les réseaux de communication interne et de mettre en place une gouvernance efficiente capable de traiter les conflits*. Ainsi définie, il y a trois grandes sous-dimensions qui sont sous-jacentes à ce concept de mobilisation, soit l'engagement citoyen, la gouvernance et la mise en oeuvre d'actions innovantes. Pour opérationnaliser de telles notions, il nous est apparu qu'il était possible d'identifier des indicateurs qui concernent : 1) la capacité des acteurs locaux à stimuler la participation civique et l'engagement social; 2) la capacité des acteurs locaux à faire naître une volonté commune d'intervenir; 3) la capacité des acteurs locaux à renforcer l'esprit d'entreprise et d'entraide entre les membres de la collectivité.

Par ailleurs, au terme d'un horizon d'au moins dix ans⁶, on pourra mesurer si les effets postulés par ce modèle causal se produisent dans la réalité. Il conviendrait alors de voir si les communautés rurales, notamment celles qui ont été identifiées comme défavorisées, ont changé de trajectoire de développement en devenant des COMMUNAUTÉS TERRITORIALES DURABLES. On peut penser que le retournement des tendances démographiques régressives vers la stabilité ou même une croissance, même légère, est un signe probant des effets positifs des Pactes ruraux. Mais nous pensons également que cette grande variable dépendante de notre modèle causal se décompose en trois dimensions : 1) le bien-être de la population qui se mesure généralement par le niveau de revenu individuel et son écart à la moyenne et qui devrait se réduire; 2) la qualité de vie qui pourrait se mesurer par des indicateurs de santé publique, comme l'incidence des maladies coronariennes ou autres et; 3) la durabilité des communautés qui peut se mesurer par des indicateurs de participation sociale et de mesure de qualité de l'environnement.

Conclusion : pour un développement territorial durable, solidaire et approprié pour réussir le développement des régions du Québec

Le développement territorial durable, solidaire et approprié des régions du Québec suppose de réunir plusieurs conditions gagnantes dont chacune est nécessaire mais non suffisante. On peut parler des conditions gagnantes pour contrer les processus de dévitalisation⁷. Différents travaux de recherche m'ont amené à la conclusion qu'une dizaine de conditions étaient nécessaires pour réussir le développement des régions ; ces conditions à réunir sont autant d'enjeux majeurs pour ces territoires. Ces dix conditions gagnantes peuvent être énoncées de la manière suivante : reconnaître qu'on peut apprendre de la ruralité; protéger la sociodiversité à laquelle contribue la ruralité; favoriser une approche de développement territorial durable; reconnaître la multifonctionnalité de la nouvelle économie rurale; mobiliser le capital social et les infrastructures sociales entrepreneuriales; soutenir le développement des capacités des communautés; soutenir l'émergence d'une nouvelle gouvernance citoyenne; rendre intelligible l'interdépendance rurale-urbaine; soutenir une nouvelle solidarité rurale-urbaine par une taxe pédagogique ; mettre en œuvre une politique publique appropriée. Le principal postulat derrière l'énoncé de ces conditions, c'est que la responsabilité du développement appartient aux acteurs territoriaux et à leurs communautés. Un tel postulat implique un sérieux changement de mentalité dans des territoires où des

⁶ Pour ces politiques publiques visant le renforcement des capacités, on pense maintenant qu'il faut au moins dix ans pour observer des changements durables, que ce soit avec les programmes LEADER en Europe ou les Rural Partnerships aux USA ou le programme Community Futures (SADC) au Canada. Voir : J. N. REID and C. FLORA, "Advancing Knowledge and capacity for Community-led Development" dans *Participatory Governance*, edited by W. Robert LOVAN, M. MURRAY, and R. SCHAFFER, Ashgate, Londres, 2003

⁷ Voir Bruno JEAN, « Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes » dans *Organisations & Territoires* 12 (2), 2003, pp. 19-31 (Université du Québec à Chicoutimi, ISSN 1493-8871)

décennies de l'État-Providence ont généré une attitude de dépendance et attentiste et où on est déresponsabilisé face à l'aménagement de son propre avenir.

Les bases théoriques du développement territorial explicitées ici sont telles que le qualificatif de « territorial » semble superflu quand on sait que le développement, par définition si on peut dire, est territorialisé. Car le développement fonctionnel ou sectoriel est daté historiquement. Il s'est imposé avec l'État modernisateur des temps justement appelés « modernes ». Cette rationalité modernisante s'opposait fortement à tous ces liens communautaires, socioterritoriaux, qui fondaient les particularismes locaux, typiques des sociétés rurales, pour faire accéder ces gens à l'universalisme culturel et aux bienfaits de la civilisation.

Comme le montre l'expérience africaine de développement rural, les projets de développement qui ont du succès sont ceux qui sont capables de ne pas détruire mais au contraire d'intégrer le passé dans le présent et le futur. Au vieux débat entre le respect de la tradition et la recherche de modernité, il ne faut pas choisir entre l'un ou l'autre, mais respecter les traditions et les perpétuer mais tout en étant capables d'innovation car ce sont les innovations techniques, sociales et institutionnelles qui assurent l'avenir. Mais l'aménagement du futur n'est possible que si la citoyenneté est assurée. Ce prérequis est difficile à comprendre quand on a grandi dans un pays qui respecte ce principe de base mais on le comprend mieux en prenant en compte une expérience comme celle des paysans sans terre du Brésil.

C'est en Afrique que j'ai pris conscience du processus d'appropriation des projets de développement. L'enjeu majeur, pour un organisme donateur, était de s'assurer de la reprise des équipements mis en place (ou des institutions) par les destinataires de cette aide, les communautés locales, lorsque l'assistance technique étrangère serait partie. La notion d'appropriation du développement a alors été popularisée par les experts des institutions internationales de développement dans le cadre des nombreuses études d'évaluation des projets dits de développement dans les pays non développés. Le concept d'appropriation s'inscrit dans ces nouvelles approches qui misent sur l'autodétermination des communautés territoriales. Il trouve sa double origine tant en Afrique, avec l'animation rurale, qu'en Amérique avec le *community development*. Il s'agit de construire des projets de développement qui répondent à des besoins des communautés locales, à leurs attentes et qui s'inscrivent harmonieusement dans leur réalité sociohistorique profonde.

Parler de *développement approprié*, c'est désigner ce que plusieurs appellent le développement territorialisé et le développement durable. Mais appropriation du développement et développement approprié ne sont pas synonymes; un large fossé épistémologique existe entre les deux. Dans le premier cas, le développement repose sur un ensemble connu d'atouts ou d'actifs (ressources, savoir-faire, techniques, institutions, etc.) qui sont transférés par l'assistance technique aux populations ainsi assistées. L'évaluation consiste alors à mesurer le degré d'appropriation des actions de développement. Dans le second cas, la formule implique une interrogation implicite : approprié oui, mais approprié à qui... ou pour qui? Le développement existe d'abord pour *le vrai monde*, comme on dirait dans la langue québécoise, pour des personnes, des

communautés humaines. Si le développement est fait pour et par le monde, les acteurs sociaux qui sont responsables de la conception des actions de développement et ceux à qui ces actions sont destinées doivent être les mêmes acteurs. Ainsi, pas de développement approprié sans un long travail avec les populations pour arriver à une vision commune et partagée du diagnostic de la situation et des moyens à prendre pour aménager durablement cet avenir planifié mutuellement. Ainsi définie, la notion de développement approprié m'apparaît tout aussi pertinente que les diverses notions dérivant du champ sémantique du développement local et, plus récemment, de celui du développement durable.

Le développement territorial implique aussi que chaque territoire doit construire, par une démarche interne, son propre modèle spécifique de développement. Car ce qui a réussi sur un territoire donné à un moment donné peut fort bien ne pas réussir dans un autre territoire. La non-reproductibilité des modèles de développement impose la reconnaissance d'une autre valeur, celle la créativité qui doit s'ajouter à celles de la responsabilité et de la solidarité que nous avons évoquées largement ici. Réussir le développement territorial suppose un processus d'apprentissage social du développement, c'est-à-dire le développement d'une compétence citoyenne dans le cadre d'un modèle de développement, qui est aussi un modèle de *développement social* visant une participation sociale partagée entre la revendication des droits et l'apprentissage des responsabilités.

Bibliographie

- AIT-ABDELMALEK, Ali, *Le territoire : entre l'Europe et l'État-nation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006
- AYDALOT, P. (1985) *Économie régionale et urbaine*, Paris, Économica.
- BADIE, Bertrand (1995), *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 246 p.
- BAGNASCO, Arnaldo et Patrick LE GALÈS (1997), *Villes en Europe*, Paris La Découverte, 280 p.
- BECATTINI, Giacomo (2003), *From Industrial Districts to Local Development : An Itinary of Research*, Cheltenham, Glos : Edward Elgar Pub., 2003.
- BENKO, G. B. et LIPIETZ, A. (dir.). (1999) *Les régions gagnantes. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- BENOÎT Marc, DEFFONTAINES Jean-Pierre, LARDON, Sylvie., 2006. *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions INRA, Savoir faire, 174p.
- BOIFFIN, Jean, « Conclusions et perspectives » dans MOLLARD, A. et B.PECQUEUR (2007), « Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs » dans MOLLARD, Amédée et alii, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, 2009, pp. 220-224
- BRADFORD, Neil (2004)« Place Matters and Multi-level Governance: Perspectives on a New Urban Policy Paradigm », *Options politiques*, février 2004. Voir : www.irpp.org.
- BRUNET, Roger (2004), *Le développement des territoires formes, lois, aménagement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 95 p.
- BRUNET, Roger (1991), *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, GIP Reclus, 223 p.
- CARRIER, Mario ET CÔTÉ, Serge (dir.) (2000) *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, PUQ, 343 pages.
- COX, Kevin (Ed.) (1997), *Spaces of globalization: reasserting the power of the local*, New York, Guilford, 292 p. Coll. Perspectives on economic change
- DEBARBIEUX Bernard, LARDON Sylvie., (2003), *Les figures du projet territorial*. Éditions de l'Aube, Datar,
- DOLOREUX, David et Stève DIONNE (2007), *Évolution d'un système local d'innovation rurale. Le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et du CRDT, 202 p.

- DRIS, Nassima (2007), *Territoires et territorialités. Regards pluridisciplinaires*, dans *Innovations et sociétés* (3), revue publiée par le Groupe de recherche innovations et sociétés de l'Université de Rouen et les Éditions L'Harmattan)
- FERGUÈNE, Améziane, (2005), *Gouvernance locale et développement territorial : Le cas des pays du sud*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2005, 407 p.
- FRÉMONT, Armand (1976), *La région : espace vécu*, Paris, Flammarion, 288 p.
- FRÉMONT, Armand (2005), *Géographie et action, l'aménagement du territoire*, Paris, Arguments, 218 p.
- GIDDENS, Antony, (1987), *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Presses Universitaires de France
- GRANOVETTER, Mark « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness » dans GRANOVETTER and Ricahrd SWEDBERG, *The sociology of Economic Live*, Second Edition, Boulder (Colorado), Westview Press
- GODARD, Olivier (2007), « Le développement régional au développement durable : tensions et articulations » dans MOLLARD, Amédée et alii, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, pp. 83-96
- GUIGOU, Marion, *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*, Paris, La Documentation française, 2000, 88 p
- GUMUCHIAN Hervé et Bernard PECQUEUR (Eds.), (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Ed. Economica et Anthropos.
- JEAN, Bruno et Danielle LAFONTAINE (dir.) (2005), *Territoires et fonctions Tome 2 : Des pratiques aux paradigmes : les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT, 298 p. (ISBN 2-920270-77-X)
- JEAN, Bruno (1997), *Territoire d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997.
- JEAN, Bruno (1996) « La région sous le regard sociologique: la construction sociale du fait régional » dans PROULX, M.-U. (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, PUQ, p.131-155.
- JEAN, Bruno, Patrice LEBLANC, Danielle LAFONTAINE, Richard MARCEAU, et alii (2007), *Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif des Pactes ruraux*, Rimouski, CRDT, Février 2007, 108 p. et *La mise en application et l'évaluation du dispositif du Pacte rural, Rapport de recherche 2*, CRDT, Université du Québec à Rimouski. On peut consulter le rapport complet en ligne: <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/>
- JEAN, Bruno (sous la direction de) (2006), *Le développement territorial*, Numéro thématique de la revue *Recherches Sociographiques* Volume XLVII, numéro 3, septembre-décembre 2006 (Revue pluridisciplinaire d'études sur le Québec et le Canada français publiée par le Département de sociologie de l'Université Laval ISSN 0034-1282)
- LACOUR, Claude (2000) « Les territoires, nouvelles ressources du développement » dans INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier 2000
- LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (2005), *Territoires et fonctions Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT 408 p. (ISBN 2-920270-76-1)
- LATOUCHE, Serge (1986), *Faut-il refuser le développement?*, Paris, PUF, Coll "Économie en liberté"
- LAPÈZE, Jean, Claude COURLET et al., (2007), *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 244 p.
- LARDON Sylvie, MAUREL Pierre, PIVETEAU Vincent. (éds.), (2001). *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris, Editions Hermès, 437 p.
- LARDON, Sylvie, Patrick MOQUAY et Yves POSS (sous la direction de), (2007), *Développement territorial et diagnostic prospectif*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube,
- MARIÉ, Michel, *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, Paris, Éditions Méridiens, 1982,
- MAXWELL, Judith (2006), *En route vers demain : Leadership pour les communautés en évolution du Canada*, Ottawa, Fondations communautaires du Canada, 25 p. (en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques)
- MOLLARD, Amédée et Bernard PECQUEUR (2007), « Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs » dans MOLLARD, Amédée et alii, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, pp. 15-35

- PASQUIER, Romain, Vincent SIMOULIN et Julien WEISBEIN (2007), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence et Maison des sciences de l'Homme, 235 p.
- PERROUX, François (1969), *L'économie du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France,
- POCHE, Bernard (1996), *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 275 p.
- Alain RALLET, Alain, Commentaires du texte d'Oliver CREVOISIER dans MOLLARD, Amédée et alii (2007) *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, p. 80-82
- RAFFESTIN, Claude (1979), *Travail ,espace, pouvoir*, Lausanne, Editions l'Age d'homme, 166 p., Coll. « Pratiques des sciences de l'homme »
- RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES, *Le développement territorial*, Numéro thématique sous la direction de Bruno JEAN. Volume XLVII, numéro 3, 2006.
- REID, Eric Leviten (2006) *Asset-based, Resident-Led Neighbourhood Development*, Caledon Institute. Voir www.caledoninst.org.
- REID, J.N. and C. FLORA, "Advancing Knowledge and capacity for Community-led Development" dans *Participatory Governance*, edited by W. Robert LOVAN, M. MURRAY, and R. SCHAFFER, Ashgate, Londres, 2003
- RONCAYOLO, Marcel (1990), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 278 p.
- SACK, Robert (1980), *Conceptions of space in social thought : a geographic perspective*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 231 p.
- TOURAINÉ, Alain, Production de la société
- VACHON, Bernard, avec la collaboration de Francine COALLIER, (1991), *Le développement local, Théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, 331 pages.
- ZUINDEAU, Bernard (2000), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 289 p.